

 E C R E T N° 84/CIG du 17/01/84  
DU

portant nomination du Capitaine François BOUESSE en qualité de Directeur de la Sécurité des Frontières près la Direction Générale de la Sécurité Publique.

-----  
LE MEMBRE DU BUREAU POLITIQUE, PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT.  
-----

VISAS : VU - La Constitution du 8 Juillet 1979;

VU - La Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'Article 47 de la Constitution;

VU - Le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

VU - Le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

VU - Le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 susvisé;

D.G.B. VU - Le Décret n° 82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les attributions des Membres du Gouvernement;

VU - Le Décret n° 82/595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes Administratifs;

VU - Le Décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres;

D.C.F. VU - Le Décret n° 83/771 du 11 Octobre 1983 portant attributions et réorganisation du Ministère de l'Intérieur;

VU - Le Décret n° 83/772 du 11 Octobre 1983 portant attributions et organisation de la Direction Générale de la Sécurité Publique;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur;

Le Conseil de Cabinet entendu,

 E C R E T E :

ARTICLE 1er : - Le Capitaine François BOUESSE, précédemment Directeur des Services Extérieurs par Intérim est nommé Directeur de la Sécurité des Frontières près la Direction Générale de la Sécurité Publique.

ARTICLE 2 : - L'intéressé percevra à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 : - Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise des fonctions de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 11 Janvier 1984

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Intérieur.

Le Ministre des Finances.

Colonel François Xavier KATALI.-

LEKOUNDZOU-ITIHI OSSETOUMBA.-

~~XXXXXXXXXX~~